

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire limitée à 25 personnes, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël BRUN, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19  
présents : 18  
votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Présents** : MM. BARNAUD, BELIC, BENOÎT, BLAIN, BONIN, BOUCHET, BREGOLI, BRUN, BURLON, COQUERAY, CURCIO, MARGARITO, MENAGER, ROBERT, SAADI, SANDON, SHERWIN, VIGIER.

**Excusés** : Mme. CHELS (pouvoir à M. BRUN)

**Secrétaire de séance** : Mme BARNAUD.

---

### **Objet : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – AFFECTATION RESULTAT**

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
SECTION FONCTIONNEMENT	986 917.50 €	1 302 146.10 €	*436 553.41 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 180 209.37 €	500 051.06 €	**674 460.17 €

\* Dont 121 324.81 € d'excédent de clôture de fonctionnement du service assainissement qui sera affecté à la section d'investissement

\*\* Dont 734 349.70 € de report 2019 et 620 268.78 € d'excédent de clôture d'investissement du service assainissement

---

### **Objet : BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2021, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité de ses membres présents**, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et Recettes	1 232 220,00 €	1 886 023,00 €

**Objet : SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – AFFECTATION RESULTAT**

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
SECTION FONCTIONNEMENT	20 582.77 €	22 735.93 €	*63 872.68 €
SECTION INVESTISSEMENT	4 009.84 €	4 209.44 €	**63 544.04 €

\* dont 61 719.52 de report 2019 qui restera sur la section de fonctionnement

\*\* dont 63 344.44 de report 2019

**Objet : SERVICE EAU – BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour le Budget Primitif 2021, tant en section d'Exploitation qu'en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité de ses membres présents**, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses et Recettes	90 072 €	68 880 €

**Objet : TAXES LOCALES DIRECTES – TAUX 2021 – DCM1**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité de ses membres présents**, considérant que l'équilibre du budget primitif ne requiert pas d'évolution globale des taux d'imposition locaux :

- **FIXE** pour **2021** les taux des taxes locales directes comme suit :

-TAXE FONCIERE BATI **27.48** %

-TAXE FONCIERE NON BATI : **42.40**%

**Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 – DCM2**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- **ALLOUE** les subventions suivantes :

1/ En vertu de sa délibération du 21 avril 2011 attribuant aux établissements scolaires primaires locaux un forfait annuel « fournitures » de **50.00 €** par élève domicilié à CHÂTEAUNEUF DE GALAURE et un forfait activités extra-scolaires aux montants et conditions identiques :

- forfait réparti **60/40** pour l'école publique

- Ecole publique O.C.C.E. (pour activités extra-scolaires)	119 X 40* =	4 760 €
* fournitures imputées c/6067		

2/ CCAS		10 000 €
---------	--	----------

<b>TOTAL</b>		<b>14 760€*</b>
--------------	--	-----------------

DÉLIBÉRATIONS DE 1 ET 2

<b>PRESENTS</b>	<b>SIGNATURE ou cause empêchement signature</b>
BARNAUD	
BELIC	
BENOIT	
BLAIN	
BONIN	
BOUCHET	
BREGOLI	
BRUN	
BURLON	
COQUERAY	
CURCIO	
MARGARITO	
MENAGER	
ROBERT	
SAADI	
SANDON	
SHERWIN	
VIGIER	